

Circulaire 6549 **du 22/02/2018**
Circulaire relative à la Chambre de la Pénurie –
Version 3 - ERRATUM
(Réforme des titres et fonctions – CITICAP)

Erratum à la circulaire 6284 du 19/07/2017

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Fondamental et secondaire de plein exercice et de promotion sociale

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir de la publication
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé : Titres et fonctions – CITICAP - Pénurie

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres subventionnés ;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Membres des Services d'inspection ;
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;
- Aux Syndicats du personnel enseignants ainsi que du personnel ouvrier et administratif.

Signataire

Administration : Administration générale de l'Enseignement (AGE) –
Jean-Pierre HUBIN

Personnes de contact

Service : Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales (SGCCRS)

Nom et prénom	Téléphone	Email
Jean-Yves WOESTYN	02/413.40.06	jean-yves.woestyn@cfwb.be
Didier PIENS	02/413.40.08	didier.piens@cfwb.be
Cindy GODART	02/413.89.88	cindy.godart@cfwb.be

Réforme des titres et fonctions

Recrutement d'un membre du personnel porteur d'un « autre titre » (titre non listé) dans l'enseignement subventionné

.

Chambre de la Pénurie – ERRATUM

Madame, Monsieur,

Je porte à votre connaissance une modification apportée à la circulaire relative à la Chambre de la pénurie n° 6284 du 19/07/2017.

En page 6 de cette circulaire, le point E relatif aux coordonnées du Service compétent est remplacé par le point E. ci-dessous :

E. Coordonnées du Service compétent

La gestion de ces dossiers est centralisée au sein du secrétariat de la Chambre de la Pénurie, elle-même constituant une des chambres de la CITICAP.

Des renseignements généraux, précisions concernant la réglementation ou les procédures ainsi que concernant les dossiers de demande introduits peuvent être adressés à l'adresse email suivante :

chambre-penurie@cfwb.be ou à :

-Madame Cindy Godart au 02/413.89.88 ;

-Monsieur Didier Piens au 02/413.40.08.

Pour l'Administrateur général en congé,
La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE